

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU LOT

 COMMUNE DE CAPDENAC

ARRETE MUNICIPAL
Du 25 SEPTEMBRE 2017

**Portant réglementation de
 la circulation sur la VC
 05 à Capdenac au lieu dit
 Sourdilles hors
 agglomération**

LE MAIRE DE CAPDENAC

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie routière

Vu le Code de la Route

Vu l'avis des services techniques

Vu, la demande faite par la « SAS Gauthier» domiciliée 90 route de Seysses, 31000 TOULOUSE en charge de la réhabilitation du Pont de Sourdilles portant autorisation d'utilisation du domaine public de la VC05 du 27 septembre au 31 octobre 2017 afin de réaliser les travaux de réparation du Pont de Sourdilles.

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il convient de fermer à la circulation la VC 05 entre « Bouby » et « les Plantades » et de mettre en place une déviation.

ARRETE

ARTICLE 1 : la VC 05 sera fermée à la circulation entre Bouby et les Plantades du 27 septembre au 31 octobre 2017.

Les riverains des plantades seront autorisés à circuler sur la partie en amont du Pont de Sourdilles jusqu'aux Plantades, les riverains du Soulié, d'Arele, de Nicouleau et de Bouby sont autorisés à circuler en aval du Pont de Sourdilles jusqu'à Bouby.

Ces dispositions abrogent et substituent toutes prescriptions antérieures.

ARTICLE 2 : les prescriptions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers par une signalisation réglementaire appropriée, mise en place par le pétitionnaire.

ARTICLE 3 : les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées suivant les dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 4 : le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 : Monsieur le maire, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Capdenac, le 25 septembre 2017

Le Maire de Capdenac
 Guy BATHEROSSE

